



# Compte-rendu du Conseil Municipal du

samedi 27 juin 2020

*Le Conseil Municipal de Cordemais s'est réuni le samedi 27 juin 2020 à 9h00  
à l'espace Jean Doucet, hippodrome.*



## Approbation du compte-rendu du 25 mai 2020

En réponse à la demande des membres de l'opposition qui souhaitent que leurs interventions soient consignées en intégralité dans les compte-rendus des Conseils Municipaux, il est précisé que, contrairement au procès-verbal, un compte-rendu est un résumé succinct qui ne retrace que les décisions des affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats.

**Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai dernier est approuvé.**



## Constitution des commissions communales et désignation de leurs membres

À la demande de M. Benoit LONGEON, les élus de la deuxième liste seront dénommés «Liste de l'opposition».

Les élus décident de constituer les commissions suivantes, composée chacune de 9 à 4 membres de la liste de la majorité et d'un membre de la liste de l'opposition :

*Monsieur Daniel GUILLÉ, en tant que Maire, est président de chaque commission.*

### Choix du territoire, bâtiments et infrastructures routières

- Thierry GADAIS
- Franck CLOUET
- André LANCIEN
- Yves-Marie DELANOË
- Didier PROUX
- Patrice DRAIGNAUD
- Audrey TENEZ
- Pierre LAUDEN
- Anaïk FOURDILIS

### Vie scolaire, enfance jeunesse

- Émilie CHAPALAIN
- Lydie RETAILLEAU
- Alexia ROUSSEAU
- Solène LAUNAY
- Stéphanie MELOT
- Aude JOUSSE
- Guinard MARNE
- Philippe MIKO



## Tranquillité publique, urbanisme et patrimoine

- André LANCIEN
- Didier CHAUVIÈRE
- Thierry GADAIS
- Yves-Marie DELANOË
- Patrice DRAIGNAUD
- Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ
- Pascal PHILIPPE
- Audrey TENEZ
- Pierre LAUDEN
- Benoit LONGEON



## Espaces végétalisés, transition écologique

- Alexia ROUSSEAU
- Franck CLOUET
- Émilie CHAPALAIN
- Cécile SACHOT
- Katell RABY
- Didier PROUX
- André LANCIEN
- Karine DESVARD
- Benoit LONGEON



## Solidarité, proximité des services publics, commerces, artisans et conseil des jeunes

- Lydie RETAILLEAU
- Stéphanie MELOT
- Aude JOUSSE
- Guinard MARNE
- Karine DESVARD
- Philippe MIKO



## Vie associative, sport, culture et communication

- Didier CHAUVIÈRE
- Pascale CORMERAIS
- Yves-Marie DELANOË
- Didier PROUX
- Bruno FOUCHARD
- Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ
- Pascal PHILIPPE
- Audrey TENEZ
- Philippe MIKO



## Finances publiques et budgets communaux

- Pascale CORMERAIS
- Didier CHAUVIÈRE
- Lydie RETAILLEAU
- Thierry GADAIS
- Alexia ROUSSEAU
- André LANCIEN
- Émilie CHAPALAIN
- Franck CLOUET
- Pierre LAUDEN
- Cécile SACHOT
- Benoit LONGEON



## Relations sociales, conseil des sages et monde agricole

- Franck CLOUET
- Thierry GADAIS
- Cécile SACHOT
- Katelle RABY
- Aude JOUSSE
- André LANCIEN
- Pascal PHILIPPE
- Karine DESVARD
- Anaïk FOURDILIS



## Instances règlementaires - CAO - CDSP

Le Conseil Municipal désigne les membres de la Commission d'Appels d'Offres et de Délégation des Services Publics Locaux, à savoir :

### Membres titulaires

- Didier CHAUVIÈRE
- Pascale CORMERAIS
- Thierry GADAIS
- Cécile SACHOT
- Anaïk FOURDILIS

### Membres suppléants

- André LANCIEN
- Didier PROUX
- Bruno FOUCHARD
- Patrice DRAIGNAUD
- Benoit LONGEON

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur de la Commission d'Appels d'Offres et de Délégation des Services Publics Locaux.



## Commission de Contrôle des Listes Électorales (CCLE)

*Cette commission a pour but de statuer sur les recours administratifs concernant les inscriptions et de contrôler la régularité de la liste électorale.*

**Le Conseil Municipal désigne les membres de cette commission, à savoir :**

### Membres titulaires

- Pierre LAUDEN
- Pascal PHILIPPE
- Katell RABY
- Philippe MIKO
- Anaïk FOURDILIS

### Membres suppléants

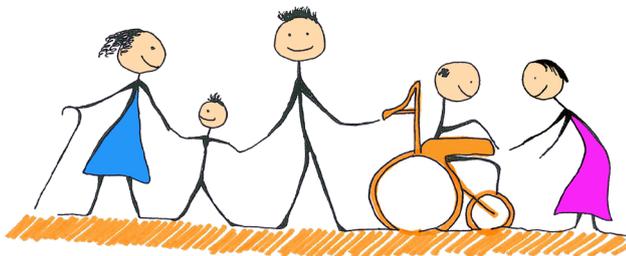
- Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ
- Karine DESVARD
- Didier PROUX
- Benoit LONGEON

## Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

*Le CCAS comprend, en plus du Maire, président de droit, 6 membres élus au sein du Conseil Municipal et 6 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.*

**Le Conseil Municipal désigne les élus suivants pour siéger au Conseil d'administration du CCAS :**

- Lydie RETAILLEAU
- Stéphanie MELOT
- Aude JOUSSE
- Guinard MARNE
- Karine DESVARD
- Philippe MIKO



## Commission Communale des Impôt Directs (CCID)

*Cette commission doit être constituée d'élus et de contribuables de la commune.*

**Le Conseil Municipal désigne les membres de la CCID, dont le Maire, Daniel GUILLÉ, est président :**

- |                          |                     |                              |
|--------------------------|---------------------|------------------------------|
| • BARAT Alexandre        | • CORMERAIS Pascale | • DUGUÉ Sandra               |
| • MORTIER DORAIN Monique | • GOURDON Nicol     | • CARRÉ Jacky                |
| • PICARD Patrick         | • PRIOU Michel      | • SOUCARNEC-VERBECQ Nathalie |
| • MARCELLIER Yves        | • DUCOIN Bruno      | • PHILIPPE Pascal            |
| • BRETECHER Loïc         | • GUINEL Ghislaine  | • LAUDEN Pierre              |
| • CHAPALAIN Patrick      | • BRIAND Marcel     | • LANCIEN André              |
| • JOUSSE Yohann          | • GAUBERT Stéphane  | • CLOUET Franck              |
| • MARCETEAU Yannick      | • LAUNAY Julie      | • RETAILLEAU Lydie           |
| • RABY Katell            | • DESVARD Frédéric  | • ROUSSEAU Alexia            |
| • DRAIGNAUD Patrice      | • TILLAUD Michel    |                              |
| • DELANOË Yves-Marie     | • CHAUVIÈRE Didier  |                              |
|                          | • GADAIS Thierry    |                              |



## Comité de la Caisse des écoles

*Ce comité est constitué du Maire, président, de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription (ou son représentant), d'un membre désigné par le Préfet, de 3 membres élus par les sociétaires et 2 conseillers municipaux.*

Le Conseil Municipal désigne les élus qui seront membres de ce comité, à savoir :

### Président

- Daniel GUILLÉ

### Membres titulaires

- Émilie CHAPALAIN
- Lydie RETAILLEAU

### Membres suppléants

- Aude JOUSSE
- Cécile SACHOT

## Les Instances Municipales

Le Conseil Municipal désigne les élus qui siègeront dans les différentes instances ou organismes où la commune est représentée :

### Conseil d'administration de la Résidence du Prieuré

- Daniel GUILLÉ, Président
- Stéphanie MELOT
- Aude JOUSSE
- Benoit LONGEON

### Syndicat mixte d'électrification SYDELA

- André LANCIEN, représentant
- Yves-Marie DELANOË, représentant

### Mission Locale pour l'Emploi de 16-25 ans

- Guinard MARNE, délégué

### Collège Paul Gauguin

- Guinard MARNE, titulaire
- Cécile SACHOT, suppléante

### Office Intercommunale des Sports (OIS)

- Didier CHAUVIÈRE, représentant

### Loire Atlantique Développement (LAD-SPL)

- Daniel GUILLÉ, représentant
- André LANCIEN, représentant

### Défense Nationale

- Bruno FOUCHARD, correspondant

### Sécurité routière

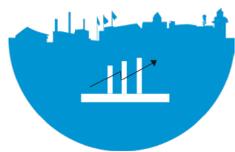
- Audrey TENEZ, référente

### SDAEP «Atlantic'eau»

- Pierre LAUDEN, délégué titulaire
- Didier PROUX, délégué suppléant



## Finances



### Indemnité du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux

*Dans la limite des taux maxima, le Conseil Municipal détermine librement le montant des indemnités allouées aux adjoints et aux élus. Les indemnités du Maire sont fixées à titre automatique au taux plafond, sans délibération du Conseil Municipal.*

Cependant, Daniel GUILLÉ, maire de Cordemais, demande à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur, différence qui permettra aux Conseillers Municipaux de bénéficier d'une indemnité sans dépasser l'enveloppe globale autorisée.

Le Conseil Municipal attribue, en ce sens, à compter du 25 mai 2020, une indemnité de fonctions mensuelle à chaque élu, calculée en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les communes de 3 500 à 9 999 habitants, soit :

- 53,00 % (au lieu de 55 %) pour le Maire,
- 19,55 % (au lieu de 22 %) pour les Adjointes au Maire,
- 01,20 % pour les Conseillers Municipaux.

### Compte administratif et compte de gestion 2019 «CAMPING-GÎTES»

*Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe «CAMPING-GÎTES» pour 2019.*

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif concernant le budget annexe «CAMPING-GÎTES» pour l'exercice 2019 tel que présenté, ainsi que le compte de gestion conforme à celui-ci.

### Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2019

*L'État rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré.*

La commune envisage de réaliser un aménagement global pour améliorer la sécurité routière au village de l'Audiais, comme suit :

- la création d'un **dispositif de ralentissement** (implantation de 2 plateaux surélevés et d'un rétrécissement de chaussée entre les 2 plateaux) sur l'axe principal du village,
- l'aménagement d'un **chemin piétonnier sécurisé** et dissocié sur l'intégralité du village et en direction des différents points d'arrêt des transports scolaires,
- le **renforcement de la signalisation (horizontale et verticale)** avec la mise en place d'une réduction de vitesse au franchissement des dispositifs, l'implantation de passages piéton et des arrêts de bus scolaire.



Le coût de ces travaux est estimé à 164 830 € HT.

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité routière au village de l'Audiais et autorise le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Département de la Loire-Atlantique au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le financement d'une partie de ces travaux.

## Finances



### Révision des baux commerciaux suite à la crise COVID-19

*La commune de Cordemais est propriétaire de divers locaux d'activités (commerces, maison de santé, haras...) qu'elle a mis en bail et dont chaque occupant est redevable d'un loyer ou d'une redevance.*

Tous les commerces, autres qu'essentiels, ont été contraints de fermer du 16 mars au 11 mai 2020 et jusqu'au 2 juin pour les restaurants. Pour les autres activités qui n'ont pas été concernées par la fermeture, la crise sanitaire et la période de confinement ont néanmoins entraîné une réduction significative de leur chiffre d'affaire.



Afin d'aider les commerçants et les activités libérales à faire face aux conséquences financières liées à la crise sanitaire, le Conseil Municipal :

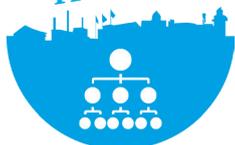
- prend acte de la suspension des échéances de paiement des loyers des locaux commerciaux, d'activité appartenant à la commune et de la maison de santé entre mars et juin 2020,
- approuve la décision de ne pas appliquer les éventuelles pénalités de retard dues au non-respect des délais de paiement des loyers,
- approuve le principe de réduction des loyers,
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux baux et conventions d'occupation pour la réduction des loyers.

### Modification des tarifs du restaurant scolaire

*Les communes doivent fixer les différents tarifs de leur restauration scolaire en tenant compte du coût réel de fonctionnement du service.*

À compter du 30 juin 2020, le Conseil Municipal modifie les tarifs en autorisant l'accès au restaurant scolaire aux élus communaux et intercommunaux au tarif correspondant au coût réel moyen d'un repas, soit 6,17 €.

## Ressources Humaines



### Mise à jour du tableau des effectifs

*Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.*

Considérant les différentes créations et suppressions d'emplois nécessitées par les besoins des services et le mouvement du personnel, le Conseil Municipal approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

#### EMPLOIS PERMANENTS (titulaires et stagiaires)

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps complet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 41 autorisés par le CM,</li> <li>• 31 pourvus,</li> <li>• 10 non pourvus.</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps non complet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 autorisés pa le CM,</li> <li>• 27 pourvus,</li> <li>• 3 non pourvus.</li> </ul> </li> </ul> |
|--|--|

#### EMPLOIS NON PERMANENTS

- 12 autorisés par le CM,
- 7 pourvus,
- 5 non pourvus.

## Ressources Humaines



### Modification des délibérations du RIFSEEP et primes et indemnités

*Le RIFSEEP instaure le Régime Indemnitaire en tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) effectués afin de permettre de conserver ou d'adapter une valorisation du travail réalisé par les agents communaux. Il se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.*

Le Conseil Municipal instaure le RIFSEEP dans les conditions définies et les primes et indemnités prévues.

### Mise en place de la prime exceptionnelle COVID-19

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents mobilisés, acteurs sur le terrain et ceux exposés à un risque sanitaire, depuis le 16 mars jusqu'au 20 mai (période de confinement).

## DSP



### Avenant transfert de concession camping-gîtes

*Une convention de concession de service public, pour la gestion et l'exploitation du terrain de camping «Les Salorges» et les gîte de «La maison de la Chaussée», a été approuvée par le Conseil Municipal le 26 décembre 2019.*

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 de transfert de la convention de concession de service public à la société «AD LES SALORGES» au vu des statuts et documents fournis par le concessionnaire.

## Foncier



### Aliénation d'une partie de la parcelle AE151

Le Conseil Municipal décide de céder, au tarif de 35 € le m<sup>2</sup>, 300 m<sup>2</sup> environ de la parcelle cadastrée AE151, située sur le parc d'activité de la Loire, à la société SAS ESTUAIRE.

## Urbanisme



### Dénomination de rue au lotissement «Le Lavoir»

Le Conseil Municipal décide de nommer la rue du lotissement «Le Lavoir» : «impasse du Lavoir».



## Accord de participation SYDELA

*La commune va procéder à des travaux de rénovation de matériels d'éclairage public rue Tugdual par l'intervention du Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA).*

SYDELA estime le coût des travaux à 11 910,60 € HT avec une participation communale à hauteur de 5 789,08 € HT.

**Le Conseil Municipal approuve le versement au SYDELA d'un acompte de la participation aux travaux rue Tugdual d'un montant de 3 473,45 € HT et du solde restant de 2 315,63 € HT après les travaux.**

*Il est précisé que des critères écologiques sont pris en compte lors des remplacements de matériels d'éclairage public, notamment en termes d'économie d'énergie et de pollution lumineuse.*

## Servitude de tréfonds « La Gaudinière »

*Des travaux de redimensionnement du réseau Eau Fluviale ont été effectués à la Gaudinière en 2019, en passant sur la parcelle privée BN 05 appartenant à M. Anthony RIVAL.*

Il convient de formaliser ce passage en établissant une servitude, par acte notarié, permettant ce circuit d'eau. Aucune indemnité ne sera versée au propriétaire de la parcelle concernée mais la commune a pris en charge les frais correspondant aux travaux et s'acquitera des frais notariés.

**Le Conseil Municipal approuve de faire établir la servitude et la prise en charge des frais correspondants.**

Fin de la séance à 11h30.